

**SPI GRAPHIC**

Service urbanisme  
Plan local d'urbanisme  
14, rue de la République  
31000 TOULOUSE  
Tél : 05 61 23 23 23  
Fax : 05 61 23 23 23  
E-mail : [urbanisme@spi-graphic.com](mailto:urbanisme@spi-graphic.com)  
[www.spi-graphic.com](http://www.spi-graphic.com)

Commune de Vailhauguès  
Canton de Vailhauguès  
Département de l'Ariège  
Région Occitanie

Approuvé par le conseil municipal le 12 mars 2017  
Approuvé par le conseil communautaire le 12 mars 2017  
Approuvé par le conseil d'administration de la communauté de communes le 12 mars 2017  
Approuvé par le conseil d'administration de la communauté de communes le 12 mars 2017

**LEGENDE**

**1 - PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU**

**a / Les zones et les secteurs**

- zone, secteur et sous-secteur

**b / Les autres indications**

- Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L.130-1 du code de l'urbanisme)

- Emplacement réservé pour ouvrage public / installation d'intérêt général

- Emplacement réservé pour voie nouvelle / voie à dégrader

- Emplacement réservé pour station de logements sociaux (article L.123-29 du code de l'urbanisme)

- Chemin Vert (RV NT11) - Périmètre d'étude

- Secteur contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue (article L.121-1 III 7° du code de l'urbanisme)

- Zone humide

- Espace de fonctionnalité de la zone humide

- Secteur faisant l'objet d'Opérations d'Aménagement et de Programmation

- Zone non médicalisée de part et d'autre des cours d'eau (hors zone de PPR)

- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.125-1-5 du code de l'urbanisme)

- Secteur contribuant à la diversité de l'offre en logements (article L.125-1-5 du code de l'urbanisme)

**2 - PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU**

- Périmètre d'opérations d'aménagement soumises à participation (PUP)

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

- Réserve des chemements actifs existants ou à créer

- Report indicatif du permis de la servitude SPTP restituée dans les zones d'effets protégés par les phénomènes dangereux intervenant à la présence de substances de gaz

**3 - Zones inondables PPR**


- Zone inondable Rouge (zone de risque grave h > 0,50m)

- Zone non médicalisée de l'im de part et d'autre des cours d'eau

**4 - Mouvements de terrain PPRNT**

- Zones d'aléas

- failles



Périmètres de risques naturels d'inondations et de mouvements de terrain (P.P.R. Mosson Amont approuvé par A.P. du 9 Mars 2001) cf. plans IV1a IV1b des servitudes d'utilité publique

ZAC de Bel-Air approuvée par DCM du 21 mars 2007

Voir plan II b au 1/2500ème

Voir plan II c au 1/2500ème